

Conformément à l'article L.112-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

Mr. RYCKERENS.....H.....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **23 avril 2013 à 19 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2013 : approbation (vote)
2. Budget communal pour l'exercice 2013 : décision de la tutelle : information
3. Fiscalité communale : délivrance de documents administratifs : adaptation : décision (vote)
4. Fiscalité communale : taxe sur les inhumations : décision de la Tutelle : information
5. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal : décision de la Tutelle et modification : décision (vote)
6. Éolien en Wallonie : commentaires et avis
7. Urbanisme : permis relatif à une construction à ériger rue du Dessus : cession gratuite d'une bande de terrain à front de propriété et édification d'un trottoir : décision (vote)
8. Voirie : revêtement rue des Trois Ruisseaux : dépenses urgentes : ratification (vote)
9. Cultes : Fabrique d'église de Blanmont : compte 2012 : avis (vote)
10. Circulation routière : règlement général : adoption : décision (vote)

HUIS CLOS

11. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Le Secrétaire communal,


Y. CHARLIER

Pour le Collège communal :
Par ordonnance :

Le Bourgmestre,


C. JOSSART

